

# ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE DANS LA PRATIQUE MÉDICALE

## ➤ FORMAT

PRÉSENTIEL 4H | SUR SITE

## ➤ RÉSUMÉ - PROBLÉMATIQUE

La culture d'un accompagnement bientraitant, initialement promue dans le secteur social et médico-social est un concept développé récemment dans le domaine sanitaire. Le renforcement de la politique de prévention et lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance des personnes s'est notamment traduite en 2018 par l'installation d'une commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance. L'enjeu est de mettre en œuvre une démarche de prise en charge bientraitante respectueuse des patients et personnes accompagnées, incluant l'évaluation des risques de maltraitance (pour prévenir, repérer, alerter et traiter) et faire du signalement un réflexe commun.

Cette formation présentielle s'adresse aux médecins spécialistes pour les majeurs protégés et a pour objectif l'appropriation d'une dynamique de bientraitance pour une mise en pratique adaptée ainsi que la prévention, le repérage et le signalement des situations de maltraitance.

## ➤ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

CONNAISSANCES ATTENDUES	COMPÉTENCES ATTENDUES
<ul style="list-style-type: none"><li>Maîtriser les concepts de bientraitance et de maltraitance</li><li>Savoir adopter une attitude bientraitante, une posture professionnelle adaptée</li><li>Savoir identifier les situations de vulnérabilité et les risques spécifiques de maltraitance pour certaines populations</li><li>Connaître et utiliser les obligations et modalités de repérage, d'alerte, de déclaration, de signalement et de traitement des situations de maltraitance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Être capable de mettre en œuvre une prise en charge bientraitante respectueuse des patients et personnes accompagnées</li><li>Être en mesure de maîtriser une dynamique de bientraitance pour une mise en pratique adaptée aux personnes, à leur âge, à leur situation, à leurs besoins et attentes</li><li>Être capable de mettre en place des actions coordonnées : articulation avec les autorités administratives, judiciaires</li><li>Maîtriser les mesures de protection</li></ul>

## ➤ PUBLICS

Médecine générale, Gériatrie / Gérontologie, Médecine physique et de réadaptation, Neurologie, Psychiatrie

